

**AVIS PUBLIC****DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION POUR L'ANNÉE 2025**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, Danielle Glode, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Télesphore

**QUE** le dépôt du sommaire du rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Télesphore sera, en 2025, en vigueur pour son deuxième exercice financier ;

**QUE** le sommaire du rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Télesphore pour l'année 2025, tel que préparé par la firme *Leroux, Beaudry et Picard Évaluateurs agréés*, a été déposé au bureau de la directrice générale et secrétaire-trésorière, le 10 septembre 2024 ;

**QUE** toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville situé au 1425 route 340, Saint-Télesphore, aux heures habituelles d'ouverture, soit de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h à 13 h le vendredi, inclusivement.

**AVIS** est également donné, conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par les sections I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant ;
- être déposée ou envoyée par courrier recommandé à la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges au 420, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2N1 ;
- être complétée sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminé par le règlement de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Saint-Télesphore, ce treizième jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-quatre.

Danielle Glode,

Directrice générale et greffière-trésorière